



EXTRAIT
Registre des délibérations
du conseil municipal

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

Délibération n° 2021/086

<u>OBJET :</u> <u>Déclassement en vue de son aliénation d'une partie de</u> <u>la place du Gouch et de l'Impasse du Ruisseau.</u>		
Date de convocation : 30 septembre 2021		Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 30	Votants : 32	Date d'affichage ou notification : 14 octobre 2021

L'an 2021, le 07 octobre à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 30

M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. SCUGLIA Domenico - M. CALMETTES Patrick - Mme MALAURE Françoise - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3

Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir HERRET Nicolas) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir FITA Claire) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

Mme TRUQUET Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU le Code de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.3111-1 et 2 et L.2141-1,

VU le Code de la voirie routière, notamment l'article L 141-3 et les articles R 141-4 à R 141-9,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'opération d'aménagement de l'îlot du Gouch est composée d'un projet de réhabilitation des immeubles par Tarn Habitat et d'un aménagement des espaces publics par la commune de Graulhet et la Communauté d'Agglomération.

12 logements seront restructurés : 8 logements collectifs locatifs et 4 maisons de ville en accession à la propriété. A terme, ces logements bénéficieront de jardinets arrière sur la place du Gouch et de 4 places de stationnement attitrées Impasse du Ruisseau pour les 4 maisons de ville.

Il s'agit d'améliorer les conditions d'habiter dans ce secteur dense du centre ancien, de donner un cadre de vie de qualité et de diminuer l'impact de la voiture.

A cette occasion, la création d'un cheminement piéton en surplomb le long des berges, supprimera la circulation automobile Place du Gouch.

Pour accompagner ces améliorations et la création d'espaces jardinés, il convient qu'une partie du domaine public de la commune utilisée comme espace résiduel de circulation soit déclassée avant toute cession à Tarn Habitat pour les futurs résidents.

Or, dans le cadre d'une procédure de classement ou de déclassement d'une voie communale qui peut porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voirie, la prescription d'une enquête publique est obligatoire.

Le déclassement envisagé d'une partie de la place du Gouch pour créer des jardinets aux futurs logements a pour conséquence de diminuer cette portion de voie et ainsi de diminuer les fonctions de desserte.

Dans le même temps, les places de stationnement affectées à un usage privatif des maisons de ville sont de nature à réduire l'espace public dédié à la circulation dans l'Impasse du Ruisseau.

Un plan d'arpentage a été établi qui précise les surfaces concernées affectées à chaque parcelle.

Selon le plan annexé, le déclassement concerne une surface de 190 m² :

- 134 m² sur la Place du Gouch, domaine public de la commune, seront dédiés à des jardins privatifs.
- 56 m² environ sur les parcelles cadastrées section AS n° 30 et 246, domaine privé de la commune, dans l'Impasse du ruisseau seront dédiés à des places de parking privatif.

Le conseil municipal,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- DE PRESCRIRE une enquête publique en vue du déclassement et de l'aliénation d'une partie de la Place du Gouch et d'une partie de l'Impasse du Ruisseau en vue de rendre piétonne une partie de la place et de céder à Tarn Habitat, l'emprise des jardinets et des places de stationnement.

Délibération n° 2021/086 (page 3)

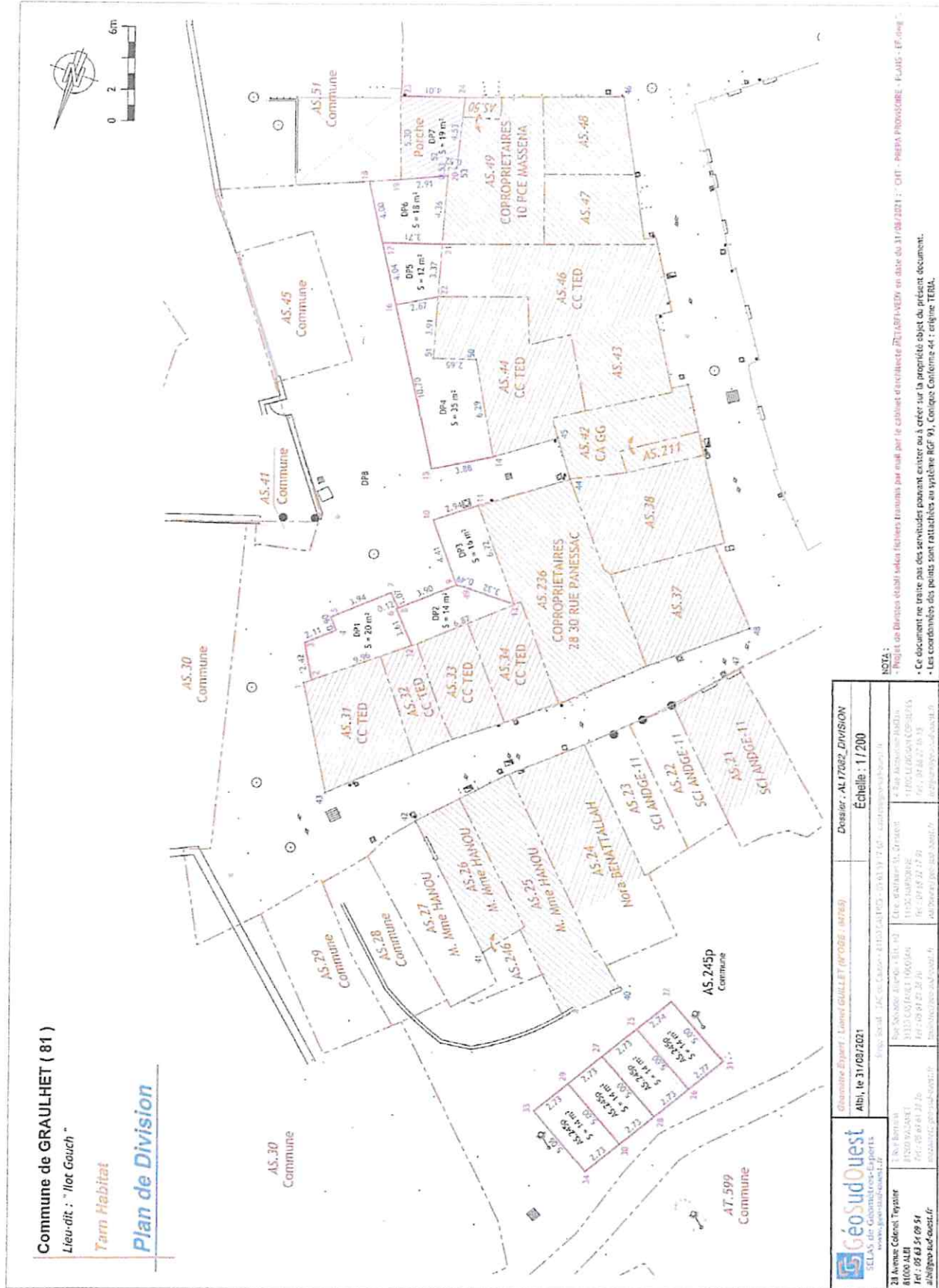
Envoyé en préfecture le 12/10/2021
Reçu en préfecture le 12/10/2021
Affiché le 
ID : 081-218101053-20211007-2021_086-DE

- QUE cette aliénation sera conditionnée par l'AVIS FAVORABLE émis à l'issue de l'enquête publique.
- QUE le commissaire enquêteur sera nommé par arrêté du Maire
- QUE la superficie concernée par cette aliénation représente 190 m², conformément aux relevés du Cabinet Géomètres-experts GEO SUDOUEST, 28 Avenue du Colonel Teyssier 81000 Albi.
- QUE les frais d'acte notarié et de géomètre seront à la charge de l'OPH Tarn Habitat à Albi.
- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la Commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : Blaise AZNAR





Commune de GRAULHET (81)
 Lieu-dit : "Ilot Gouch"
 Tarn Habitat
 Plan de Division

GéoSudOuest SELAS de Géomètres-Experts www.geo-sud-ouest.fr	28 Avenue Colonel Teyssier 81000 ALBI Tél : 05 63 24 09 54 albi@geo-sud-ouest.fr	81000 ALBI Tél : 05 63 24 09 54 albi@geo-sud-ouest.fr	81000 ALBI Tél : 05 63 24 09 54 albi@geo-sud-ouest.fr
Commune d'Expert : LEROUX GUILLET (N°028 : 84788) Albi, le 31/03/2021	Dossier : AL 17062_Division Echelle : 1/200		
Engagé Social : JACQUES CARLOS - 81037 GAT PEG - 07 83 39 77 07 - jacques.carlos@geo-sud-ouest.fr	Département : Tarn (81) N°028 84788 Tél : 05 63 24 09 54 Tarn Habitat Tarn Habitat Tarn Habitat		

NOTE :
 - Projet de Division établi selon filières tracées par mail par le cabinet d'architecte DELOUPEL en date du 31/03/2021 : CDT - PERSO PROPOSÉES - PLUS - E.Fong.
 - Ce document ne traite pas des servitudes pouvant exister ou à créer sur la propriété objet du présent document.
 - Les coordonnées des points sont rattachées au système RGF 93. Cotage Conformé 44 : origine TERIA.